

## **TRAITEMENT DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Aux fins de l'accomplissement des missions qui lui sont confiées par la Loi du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement », le Fonds du Logement peut être amené à traiter des données à caractère personnel vous concernant. À ce titre, il est tenu de respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité de responsable de traitement.

Les coordonnées du Fonds du Logement sont les suivantes :

Fonds du Logement  
52 Boulevard Marcel Cahen  
L-1311 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 26 44 – 1

Fax. : (+352) 22 31 31

E-mail : [Info@fondsdulogement.lu](mailto:Info@fondsdulogement.lu)

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le Fonds du Logement, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) du Fonds du Logement :

- Par courriel : [dpo@fondsdulogement.lu](mailto:dpo@fondsdulogement.lu)
- Par voie postale :

Fonds du Logement  
A l'attention du délégué à la protection des données  
52 Boulevard Marcel Cahen  
L-1311 Luxembourg

- Par téléphone : (+352) 26 26 44 – 1

### **1. Finalités et base juridique du traitement**

Le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêt public du Fonds du Logement prévue par la Loi du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement ».

Il vise notamment à la constitution, l'instruction, la gestion et le suivi administratif de votre dossier de demande de mise à disposition ou d'acquisition d'un bien appartenant au Fonds du Logement et, le cas échéant, à la conclusion, la gestion, le suivi administratif et financier ainsi que l'exécution du contrat qui en découle et de ses accessoires.

### **2. Catégories de données traitées**

- Données d'identification
- Données de contact
- Qualité à agir
- Signature
- Données relatives à la vie personnelle, à la situation de famille et à la situation professionnelle

- Données d'ordre économique et financière
- Données concernant la santé (uniquement dans le cadre des demandes de logements adaptés pour personnes à mobilité réduite)

Le Fonds du Logement veille à ne collecter que les données qui sont strictement nécessaires aux finalités indiquées au point 1.

### 3. Conséquences de la non-fourniture des données personnelles

La non-fourniture de vos données personnelles nécessaires aux finalités énoncées au point 1. entraînera l'impossibilité pour le Fonds du Logement de traiter votre dossier et de conclure le contrat qui en découlerait le cas échéant.

### 4. Destinataires des données traitées

Vos données sont traitées par les membres du personnel du Fonds du Logement faisant partie des services qui sont en charge de l'examen et du traitement de votre dossier et, le cas échéant, de la conclusion, du suivi administratif et financier ainsi que de l'exécution du contrat visé au point 1.

Concernant les demandes de logement locatif subventionné, elles peuvent être traitées par la Commission consultative du Fonds du Logement, compétente en matière d'attribution des logements locatifs subventionnés, de radiation d'une demande de logement locatif subventionné et de résiliation d'un contrat de location subventionnée.

Concernant les demandes d'acquisition d'un bien appartenant au Fonds du Logement, vos données sont transmises au notaire ainsi qu'au personnel de son étude en charge de la rédaction et de la conclusion de l'acte authentique de vente.

Vos données sont également transmises à la Cour des Comptes en cas de contrôle et au Réviseur d'entreprises du Fonds du Logement.

Enfin, vos données peuvent être communiquées, de façon ponctuelle, aux sous-traitants du Fonds du Logement, notamment informatiques, ainsi qu'à ses soumissionnaires, uniquement dans le cadre des finalités énumérées au point 1. Cette communication est toujours régie par un contrat de sous-traitance, conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Il est évident que le personnel du Fonds du Logement est tenu au secret professionnel pour tous les renseignements obtenus dans le cadre du traitement d'un dossier, et qu'il ne peut divulguer à d'autres tiers des données relatives à un dossier traité qu'en cas d'obligation légale

### 5. Sources/Origine des données

Concernant les personnes physiques ayant leur résidence habituelle au Luxembourg, le Fonds du Logement est autorisé à accéder au fichier du registre national des personnes physiques, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité, aux registres communaux des personnes physiques. Ce registre peut être utilisé pour vérifier l'exactitude des informations transmises ou pour les compléter.

Des données complémentaires nécessaires aux finalités reprises sous le point 1. peuvent être transmises par le notaire ou le personnel de son étude en charge de la rédaction et de la conclusion de l'acte authentique.

Concernant les personnes morales, le Fonds du Logement procède à la vérification des pouvoirs d'engagement du signataire du contrat auprès du Registre de commerce et des Sociétés.

#### 6. Critères utilisés pour déterminer la durée de conservation de vos données

Le Fonds du Logement conserve vos données jusqu'au retrait ou à la radiation de votre dossier ou le cas échéant, jusqu'à l'expiration du contrat. Vos données sont ensuite archivées temporairement pendant la durée d'exercice d'un recours prévu par la loi.

À l'issue, vos données sont détruites sauf si elles constituent un titre de propriété d'un bien appartenant au Fonds du Logement.

#### 7. Droits des personnes concernées

Vous pouvez :

- Accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données)
- Obtenir la rectification de données inexactes ou incomplètes (article 16 du Règlement précité)
- Vous opposer au traitement de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du Règlement précité
- Obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du Règlement précité et la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 de ce même Règlement.

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le Fonds du Logement ainsi que pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Fonds du Logement dont les coordonnées sont indiquées ci-avant.

#### 8. Réclamations

Si vous estimez que le traitement de vos données effectué par le Fonds du Logement constitue une violation du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente :

Commission Nationale pour la Protection des Données  
1, Avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE